

## MODIFICATION N° 1

DATÉE du 21 avril 2026

**APPORTÉE À LA VERSION MODIFIÉE ET MISE À JOUR DATÉE DU 26 MARS 2026 DU PROSPECTUS  
SIMPLIFIÉ ,  
MODIFIANT ET METANT À JOUR LE PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 27 MARS 2025,  
DANS SA VERSION MODIFIÉE PAR LA MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 4 JUIN 2025, MODIFICATION N° 2  
DATÉE DU 23 JUILLET 2025, MODIFICATION N° 3 DATÉE DU 27 NOVEMBRE 2025 ET MODIFICATION NO  
4 DATÉE DU 7 JANVIER 2026**

Fonds équilibré durable mondial NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)  
Fonds de dividendes canadiens NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)  
Fonds d'actions internationales ER NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

(individuellement, un « **Fonds** » et, collectivement, les « **Fonds** »)

---

La présente modification n° 1 datée du 21 avril 2026 (la « **modification** ») apportée à la version modifiée et mise à jour datée du 26 mars 2026 du prospectus simplifié modifiant le prospectus simplifié daté du 27 mars 2025 dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 4 juin 2025, modification n° 2 datée du 23 juillet 2025, modification n° 3 datée du 27 novembre 2025 et modification n° 4 datée du 7 janvier 2026 (le « **prospectus** ») relativement au placement des Fonds fournit certains renseignements supplémentaires relativement aux Fonds et le prospectus doit être lu à la lumière de ceux-ci. À moins qu'ils ne soient expressément définis dans la présente modification, les expressions et termes clés qui figurent aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus. Tous les renvois à des numéros de page du prospectus sont en fait des renvois à des numéros de page de la version modifiée du prospectus simplifié déposée auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur SEDAR+ daté du 26 mars 2026.

### **SOMMAIRE**

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. (« **Placements NEI** »), en sa qualité de gestionnaire des Fonds, souhaite modifier le prospectus comme suit : i) mettre à jour le nom du sous-conseiller en valeurs pour le Fonds de dividendes canadiens NEI pour tenir compte de l'acquisition du sous-conseiller en valeurs; ii) mettre en œuvre un changement de sous-conseiller pour le Fonds d'actions internationales ER NEI; et iii) modifier l'information concernant l'indice de référence du Fonds équilibré durable mondial NEI pour tenir compte de l'indice de référence du Fonds (collectivement, les « **changements proposés** »). La présente modification modifie le prospectus pour refléter les changements proposés.

### **MODIFICATIONS**

1. Avec prise d'effet le 21 avril 2026, les changements suivants seront mis en œuvre à l'égard du Fonds de dividendes canadiens NEI pour faire suite à l'acquisition de son sous-conseiller en valeurs :

- a. À la page 23 du prospectus, le titre de la sous-rubrique « Lincluden Investment Management Limited » est supprimé et remplacé par « Investissements mondiaux Morguard Lincluden Limitée ».
- b. À la page 23 du prospectus, le premier paragraphe de la sous-rubrique intitulée « Lincluden Investment Management Limited » est supprimé dans son intégralité et remplacé par ce qui suit :

Avec prise d'effet le 3 février 2026, Lincluden Investment Management Limited a été renommée « Investissements mondiaux Morguard Lincluden Limitée » (« Lincluden »). Lincluden a été nommée sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds de dividendes canadiens NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 22 décembre 2016.

- c. À la page 23 du prospectus, la rangée « James Lampard, vice-président et gestionnaire de portefeuille, Actions » du tableau de la sous-rubrique intitulée « Lincluden Investment Management Limited » est supprimée dans son intégralité.
- d. À la page 108 du prospectus, la rangée « Fonds de dividendes canadiens NEI Le 18 octobre 2002 » du tableau de la rubrique intitulée « Nom, constitution et historique des Fonds » est supprimée dans son intégralité et remplacée par ce qui suit :

Fonds de dividendes canadiens  
NEI  
**Le 18 octobre 2002**

Le **23 décembre 2016**, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, Beutel, Goodman & Compagnie Ltée, a été remplacé par Investissements mondiaux Morguard Lincluden Limitée.

Le **20 avril 2018**, la Catégorie de société de dividendes canadiens NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds de dividendes canadiens NordOuest NEI.

Le **18 juin 2018**, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.

Le **10 avril 2019**, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.

Le **31 mars 2023**, les stratégies de placement du Fonds ont été modifiées afin d'inclure des contrôles d'exclusion.

Le **18 juin 2018**, le Fonds de dividendes canadiens NordOuest NEI est devenu le Fonds de dividendes canadiens NEI.

- e. À la page 157 du prospectus, la rangée « Sous-conseiller en valeurs : » du tableau de la rubrique intitulée « Fonds de dividendes canadiens NEI » est supprimée dans son intégralité et remplacée par ce qui suit :

**Sous-conseiller en valeurs :** Investissements mondiaux Morguard Lincluden Limitée, Mississauga (Ontario)

- 2. Avec prise d'effet le 21 juin 2026, les changements suivants seront mis en œuvre à l'égard du changement de sous-conseiller en valeurs du Fonds d'actions internationales ER NEI :

- a. À la page 12 du prospectus, le premier paragraphe de la sous-rubrique intitulée « Addenda Capital Inc. » à la rubrique intitulée « Sous-conseillers en valeurs » est supprimé dans son intégralité et remplacé par ce qui suit :

Addenda Capital Inc. (« Addenda Capital ») a été nommée sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services en gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds d'obligations d'impact canadien NEI aux termes de la modification n° 2 datée du 29 juin 2023 apportée à la convention de sous-conseils datée du 25 juillet 2014.

- b. À la page 12 du prospectus, le tableau de la sous-rubrique intitulée « Addenda Capital Inc. » est supprimé dans son intégralité et remplacé par ce qui suit :

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Carl Pelland, CFA, vice-président, Revenu fixe et chef, Obligations de sociétés	Fonds d'obligations d'impact canadien NEI	M. Pelland est le gestionnaire principal des titres à revenu fixe à impact. Il dirige également la stratégie des obligations de sociétés de l'entreprise et a la responsabilité principale de la mise en œuvre des portefeuilles durée active.

- c. À la page 24 du prospectus, une nouvelle sous-rubrique intitulée « Numeric Investors LLC » sera ajoutée après la sous-rubrique intitulée « Maj Invest Asset Management Fondsmæglerselskab A/S » à la rubrique intitulée « Sous-conseillers en valeurs » et contiendra ce qui suit :

**Numeric Investors LLC  
Boston (Massachusetts), États-Unis**

Avec prise d'effet le 21 juin 2026, Numeric Investors LLC (« Numeric ») deviendra sous-conseiller en valeurs afin de remplacer Addenda Capital à titre de fournisseur de services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds d'actions internationales ER NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 21 avril 2026.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Ori Ben-Akiva, directeur de la gestion des portefeuilles	Fonds d'actions internationales ER NEI	Responsable de la supervision des stratégies relatives aux actions et au crédit de Numeric et siège aux comités des placements et de gestion de Numeric.
Jeremy Wee, CFA, gestionnaire de portefeuille principal	Fonds d'actions internationales ER NEI	Gestionnaire de portefeuille principal dirigeant la gestion quotidienne des portefeuilles américains et mondiaux et responsable de la recherche axée sur l'amélioration des modèles et des processus. Membre du comité d'investissement responsable de Man Group.

Les décisions de placement prises par les personnes mentionnées ci-dessus pour le compte de Numeric font l'objet de la supervision du comité des placements. Le comité des placements est présidé par le chef des placements, Dan Taylor, et a trois fonctions principales : supervision de la stratégie, modification du processus de placement et surveillance du marché aux fins de repérage des risques et des occasions. Le comité des placements se réunit officiellement chaque semaine afin d'examiner le rendement des stratégies, l'exposition des portefeuilles et le comportement des modèles. En plus de ses réunions hebdomadaires, le comité des placements se réunit au besoin pour évaluer toutes les modifications importantes aux processus et prendre des décisions à cet égard, comme les nouveaux modèles, les nouvelles stratégies, les changements apportés aux contrôles des risques, les modifications visant d'autres aspects de la composition des portefeuilles et les modifications et améliorations importantes concernant les modèles.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Numeric prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 60 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 90 jours de la part de Numeric. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Numeric commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

- d. À la page 113 du prospectus, le texte qui suit sera ajouté à la rubrique intitulée « Nom, constitution et historique des Fonds », dans la colonne « Événements importants au cours des 10 dernières années », à la rangée correspondant au Fonds d'actions internationales ER NEI :

Le **21 juin 2026**, Numeric Investors LLC a remplacé Addenda Capital Inc. à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds.

- e. À la page 200 du prospectus, à la rubrique intitulée « Fonds d’actions internationales ER NEI », la rangée du tableau intitulée « Sous-conseiller en valeurs » est supprimée dans son intégralité et remplacée par ce qui suit :

---

**Sous-conseiller en valeurs :**

Numeric Investors LLC  
Boston (Massachusetts), États-Unis\*

\*À titre de gestionnaire de portefeuille, nous sommes responsables des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille que Numeric Investors LLC fournit au Fonds. Dans certaines circonstances, il pourrait être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre ce sous-conseiller en valeurs parce qu’il réside à l’extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif se trouve à l’extérieur du Canada.

- 
- f. À la page 200 du prospectus, le premier paragraphe de la rubrique intitulée « Stratégies de placement » est supprimé dans son intégralité et remplacé par le texte suivant :

L’approche en matière de placement du sous-conseiller en valeurs repose sur des modèles de sélection d’actions quantitatifs qui analysent deux types d’information pour sélectionner des titres. Le premier provient de facteurs de placement établis, comme la valeur, le momentum et la qualité, ainsi que d’autres données financières que le sous-conseiller a estimé utiles. Le second utilise d’autres sources de données, comme les opérations par carte de crédit, l’imagerie par satellite, l’opinion sur les médias sociaux et la fréquentation des sites Web, pour repérer les tendances qui pourraient influencer sur le rendement des actions, et le sous-conseiller en valeurs prévoit que ces sources de données joueront un rôle de plus en plus important dans la sélection des actions au fil du temps. Le sous-conseiller en valeurs raffine, met à l’essai et valide ses modèles régulièrement, en les agrémentant d’une analyse fondamentale, comme des examens des gains et des notes d’analystes. De nouveaux ensembles de données et de nouvelles recherches peuvent être intégrés s’il est avantageux de le faire. Bien que les recommandations concernant les actions soient orientées par des modèles quantitatifs, il revient ultimement aux gestionnaires de portefeuille du sous-conseiller en valeurs de prendre les décisions d’achat et de vente après avoir validé les données fondamentales, et ces derniers peuvent décider de ne pas suivre les recommandations des modèles en raison d’événements de dernière minute, de l’actualité ou de problèmes liés à la qualité des données.

- g. À la page 201 du prospectus, la phrase suivante qui figure dans le troisième paragraphe de la rubrique intitulée « Stratégies de placement » est supprimée dans son intégralité : « Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. ».

- h. À la page 201 du prospectus, la première phrase qui figure dans l'antépénultième paragraphe de la rubrique intitulée « Stratégies de placement » est supprimée dans son intégralité et remplacée par ce qui suit : « Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture uniquement. ».
  - i. À la page 201 du prospectus, le dernier paragraphe de la rubrique intitulée « Stratégie de placement » est supprimé dans son intégralité et remplacé par ce qui suit : « Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus. ».
3. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> mai 2026, les changements suivants seront mis en œuvre concernant l'indice de référence pour le Fonds équilibré durable mondial NEI :
- a. À la page 119 du prospectus, la rangée « Fonds équilibré durable mondial NEI\* » du tableau de la rubrique intitulée « Méthode de classification du risque de placement » est supprimée intégralement et remplacée par ce qui suit :

Fonds équilibré durable mondial NEI**	<p>Avant le 1<sup>er</sup> mai 2026 : 60 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA), 40 % indice Bloomberg U.S. Aggregate (couvert en \$ CA)</p> <p>Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> mai 2026: 60 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA), 37 % indice Bloomberg U.S. Aggregate (couvert en \$ CA), 3 % indice FTSE Canada des bons du Trésor à 91 jours</p>
---------------------------------------	---

- b. À la page 121 du prospectus, la phrase suivante est ajoutée immédiatement sous le texte « \*Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2026, les indices de référence mixtes de ces Fonds sont modifiés de façon à mieux harmoniser l'indice de référence et le Fonds auquel il s'applique. » :

\*\*Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> mai 2026, l'indice de référence mixte de ce Fonds est modifié de façon à mieux harmoniser l'indice de référence et le Fonds.

- c. À la page 121 du prospectus, dans le tableau qui présente les descriptions des indices de référence, la rangée suivante est insérée immédiatement après la rangée « Indice Bloomberg Global Aggregate (couvert en \$ CA) » et immédiatement avant la rangée « Indice FTSE Canada des bons du Trésor à 30 jours » :

---

Indice Bloomberg U.S. Aggregate (couvert en \$ CA)	L'indice Bloomberg U.S. Aggregate mesure le rendement du marché des obligations de qualité supérieure libellées en dollars américains, qui comprennent les obligations d'État de qualité supérieure, les obligations de sociétés de qualité supérieure, les titres hypothécaires avec flux identiques, les titres adossés à des créances hypothécaires commerciales et les titres adossés à
--	---

---

---

des actifs qui sont offerts en vente au public aux États-Unis. Il s'agit d'un indice couvert en \$ CA.

---

### **QUELS SONT VOS DROITS?**

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de parts d'un organisme de placement collectif et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds, la notice annuelle ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Ces divers droits doivent habituellement être exercés dans des délais déterminés.

Pour obtenir de plus amples renseignements, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire en question et on consultera éventuellement un avocat.

## ATTESTATION DES FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

Fonds équilibré durable mondial NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)  
Fonds de dividendes canadiens NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)  
Fonds d'actions internationales ER NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

(collectivement, les « **Fonds** »)

La présente modification n° 1 datée du 21 avril 2026, conjointement avec la version modifiée et mise à jour datée du 26 mars 2026 du prospectus simplifié modifiant le prospectus simplifié daté du 27 mars 2025, dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 4 juin 2025, la modification n° 2 datée du 23 juillet 2025, la modification n° 3 datée du 27 novembre 2025 et la modification n° 4 datée 7 janvier 2026, et les documents intégrés par renvoi dans la version modifiée du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen de la version modifiée du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Fait le 21 avril 2026

**Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., agissant par l'intermédiaire de son commandité, Placements NordOuest & Éthiques inc., à titre de fiduciaire, de gestionnaire et de promoteur des Fonds :**

« *William Packham* »

---

William Packham  
Président et chef de la direction

« *John H. Bai* »

---

John H. Bai  
Vice-président principal, directeur financier et  
chef de la gestion des risques

**Au nom du conseil d'administration de  
Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., agissant par l'intermédiaire de son commandité, Placements NordOuest & Éthiques inc., à titre de fiduciaire, de gestionnaire et de promoteur des Fonds :**

« *Timothy Prescott* »

---

Timothy Prescott  
Administrateur, vice-président principal et chef  
de la gestion d'actifs

« *Yasmin Lalani* »

---

Yasmin Lalani  
Administratrice, vice-présidente principale,  
directrice des Affaires juridiques et chef de la  
gouvernance

## ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL

Fonds équilibré durable mondial NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)  
Fonds de dividendes canadiens NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)  
Fonds d'actions internationales ER NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

(collectivement, les « **Fonds** »)

À notre connaissance, la présente modification n° 1 datée du 21 avril 2026, et la version modifiée et mise à jour datée du 26 mars 2026 du prospectus simplifié modifiant le prospectus simplifié daté du 27 mars 2025, dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 4 juin 2025, la modification n° 2 datée du 23 juillet 2025, la modification n° 3 datée du 27 novembre 2025 et la modification n° 4 datée 7 janvier 2026, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux parts du Fonds faisant l'objet du placement au moyen de la version modifiée du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Fait le 21 avril 2026

**Au nom de Financière Aviso inc.  
à titre de placeur principal des Fonds :**

« *William Packham* »

---

William Packham  
Président et chef de la direction

« *John H. Bai* »

---

John H. Bai  
Vice-président principal, directeur financier et  
chef de la gestion des risques